



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCHKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme PIN	à	M. MORENO	Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 5

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 26-15	N° 26-15 – LA SEYNE SUR MER- 7 RUE DU DOCTEUR VAILLANT – « LE KENNEDY » - ACQUISITION AMELIORATION DE 20 LOGEMENTS – MISE A JOUR DU PRIX DE REVIENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS
LA SEYNE SUR MER LE KENNEDY Acquisition amélioration de 20 logements Mise à jour du prix de revient et du plan de financement prévisionnels	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération 23-78 du 21 décembre 2023, le Conseil d'Administration approuvait l'acquisition de l'immeuble d'habitation « LE KENNEDY ».

Compte tenu de l'estimation prévisionnelle des travaux en phase APS remise par le Maître d'œuvre le 30/01/2026 intégrant des obligations spécifiques inhérentes à la zone qui sont intégrées dans le permis de construire qui sera déposé fin février.

Le prix de revient et le plan de financement prévisionnels se trouvent modifiés comme suit :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL (Valeur DDTM du 19/12/2024)		PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL FEVRIER 2026	
	Montant H.T.	MONTANT T.T.C (T.V.A. 5.5 PLAI et 10 PLUS)	Montant H.T.	Montant T.T.C. (T.V.A. 5.5 PLAI et 10 PLUS)
Charge foncière (Y compris notaires, démolition, taxes)	660 000 €	664 950 €	716 043 €	724 003 €
Travaux *	1 995 882 €	2 055 909 €	2 265 062 €	2 339 846 €
Honoraires et frais de maîtrise d'ouvrage	354 131 €	364 598 €	353 120 €	363 524 €
Révisions de prix	102 000 €	107 610 €	92 585 €	97 674€
TOTAL	3 112 013 €	3 193 067 €	3 426 810 €	3 525 047 €
Soit au logement	155 601 €	159 653 €	171 341 €	176 252 €

*Le montant de l'acquisition est réparti de la manière suivante : 35 % en foncier et 65 % en travaux et honoraires.

* Le montant des travaux hors aléas et désamiantage s'élève à 1 420 000 €HT valeur février 2026.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Valeur DDTM du 19/12/2024)	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FEVRIER 2026	Soit au logement
	Subvention Etat	209 000 €	
Subvention Conseil Département Var	53 000 €	53 000 €	2 650 €
Subvention Toulon Provence Méditerranée	300 000 €	300 000 €	15 000 €
Subvention Ville de la Seyne-sur-Mer *	-	-	
Prêt C.D.C	2 171 285 €	2 171 285 €	108 564 €
Fonds propres	459 782 €	791 762 €	39 588 €
TOTAL	3 193 067 €	3 525 047 €	

* courrier de demande de Subventions envoyé à la Ville en date du 30/12/2025 pour un montant de 300 000 €

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le nouveau prix de revient et plan de financement prévisionnels tels détaillés ci-dessus,
- D'autoriser la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération n° 23-78 du Conseil d'Administration du 21/12/2023

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

APPROUVE le nouveau prix de revient et plan de financement prévisionnels tels que détaillés ci-dessus,

Article 2

AUTORISE la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI